

**Commission d'accès à l'information
du Québec**

Dossier : 05 11 13
Date : Le 21 novembre 2005
Commissaire : M^e Diane Boissinot

X

Demandeur

c.

**MAXI (aussi connu sous le nom de
PROVIGO DISTRIBUTION INC.
faisant affaires sous MAXI SEPT-
ÎLES/SUPERMARCHÉ PROVIGO)**

Entreprise

CONSTAT DE DÉSISTEMENT

[1] À la suite d'une demande d'examen de mécontentement adressée à la Commission d'accès à l'information (la Commission) par le demandeur en vertu de l'article 42 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* (L.R.Q., c. P-39.1), une audience est convoquée afin d'entendre les parties en la ville de Baie-Comeau, le 21 octobre 2005.

[2] L'audience débute en présence du demandeur en la ville de Baie-Comeau, le 21 octobre 2005.

[3] Cette audience est toutefois suspendue par la Commission en raison de l'absence de l'entreprise. La suspension est également prorogée en raison d'un règlement possible de cette cause hors cours.

[4] Le 18 novembre 2005, la Commission reçoit de la part du demandeur un désistement.

[5] **EN CONSÉQUENCE**, la Commission
CONSTATE le désistement du demandeur; et
FERME le dossier.

DIANE BOISSINOT
Commissaire